



*Réaliser un rapport spécial sur les conventions réglementées

Fiche pratique publié le 08/02/2016, vu 877 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Ce rapport doit notamment faire état des prestations qui ont été facturées à la SARL, ou des loyers

1) Rédacteur

Normalement c'est le gérant qui doit établir et présenter à l'[assemblée annuelle](#) un rapport sur les conventions réglementées, mais s'il existe un commissaire aux comptes, c'est celui-ci qui en est chargé.

2) Présentation

Le rapport spécial sur les conventions réglementées devra être présenté à l'[assemblée annuelle](#) ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de [consultation écrite](#), si les statuts en ont prévu la possibilité.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/rapport_special.jsp